

Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----  
Canton de MIRIBEL

-----  
Commune de BEYNOST

07

2023

90

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 décembre 2023  
Convocation du : 30 novembre 2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**FINANCES : GABI - Remboursement Bonus territoire**

Présents :

Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz, Harris Reneman, Catherine Barcellino.

Représentés :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Sophie Gaguin a donné procuration à Caroline Terrier  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet

Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot, Philippe Casamayor

Secrétaire de Séance :

Jean-Marc Curtet

Le rapporteur expose que la CCMP a validé en Conseil Communautaire du 18 octobre 2022 par délibération N° D-20221025-077, la signature du contrat cadre de la Convention Territoriale Générale 2022-2026 (CTG). Cette convention est signée entre la CCMP, chaque commune membre et la CAF de l'Ain. La commune de Beynost a validé la CTG par délibération N° 07-20225-73 du 17 novembre 2022.

Le Bonus territoire qui était versé aux collectivités dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), l'est à partir de 2023 auprès des gestionnaires à savoir pour la commune de Beynost : l'association GABI.

L'association GABI a perçu un montant de 50 749.53 € de la Caf de l'Ain, décomposé comme suit :

- Accueil extrascolaire 13 891.30 €
- Accueil périscolaire hors TAP 36 858.23 €

Le rapporteur précise que cet exercice 2023 est une année charnière entre les 2 dispositifs (CTG et CEJ) et que de ce fait, l'association GABI doit rembourser à la commune ce trop-perçu.

A partir de 2024, l'association percevra directement le bonus territoire.

Le rapporteur précise, pour information, que l'association GABI est subventionnée par la commune de Beynost à hauteur de 209 000 €. Subvention votée lors de son Conseil Municipal du 30.03.2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le remboursement à la commune du bonus territoire par l'association GABI pour un montant de 50 749.53 €.

Le Conseil Municipal,  
Où les explications du rapporteur, A L'UNANIMITE

**AUTORISE** le remboursement du bonus territoire par l'association GABI pour un montant de 50 749.53 € à la commune de Beynost.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

Caroline TERRIER